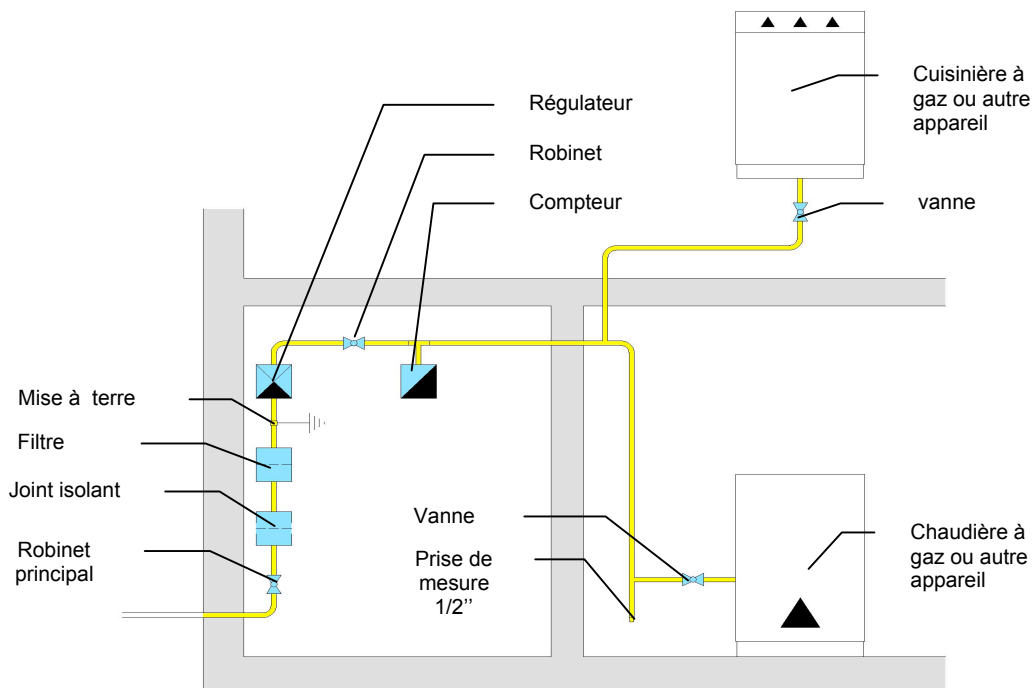


Schéma d'une installation intérieure de gaz

Puissance < 70 KW



Remarques :

- Chaque installation ou modification de celle-ci, fera l'objet d'une demande officielle auprès de Regiogaz SA., qui peut exiger des dispositifs de sécurité supplémentaires.
- Sauf dispositions contraires de Regiogaz SA, les « directives SSIGE pour l'établissement d'installation de gaz » sont applicables.

La date et l'heure de la mise en service seront communiqué à Regiogaz SA au moins 1 jour avant.

- La mise en service se fera en présence du fournisseur de l'appareil, de l'installateur et de Regiogaz SA.
- Le compteur doit rester accessible, libre de sollicitations mécaniques et démontable pour effectuer les révisions officielles.